

A. M. Buis

Copie
A la Haye ce 19^e Sept. 1660

153

Quant recapituler par ordre les lettres qui vous
avez prins la peine de m'écrire jusqu'à présent
je réponds à toutes en croyant pas qu'il y en ayt en qui
ayent manqué de recapituler; et ces premières l'ont
amencé que au retour des quelques voyages que j'ay
esté obligé de faire, pour les serons de Maître, j'ay
trouvé dans le m^r Conseil Marin avec d'autres siens
affoiez Embroides, qui il semble que le bon M.
Golic offre; on peut estre, vos gens à Orange, ont eu foy
d'aller bien loez et mollement dans du foie, mais
cela n'a pas empêché que on ne les ayt veu sortir
de ces gistes, mitibles de tous costez, avec beaucoup
plus de digast et de viue que l'aage ne leur en a
fait souffrir, je ne scay comment cela peut estre
aprioy, à moins que d'estre tombé entre des mains
indicates d'une Chienne Embra, qui ayt pris
plaisir capiaudis manibus ataxidum. Je m'en vray
voir ce qu'il y aura moyen de rejoindre et de Colle
et pour tout cela ne laissez de vous sçavoir tout
le que qui je dois en présent, ^{en} ^{en} et viliff. ^{en}
me oblatant, sachant qu'il n'y a rien de faire
ni de contrifait.

Mes d^r Voyages loiez
causé de ce qui n'ay veu que tard l'informator que
vostre Collogie le 2^e 1660, nous a envoyé touchant
l'estimation, qui se peut faire de nos pertes, dommages
et interets de Voing. Tussé par les seroyentes
indispositions du Coll^e, qui croissent tous les jours,
et font négiger beaucoup d'affaires d'importance,
cela est demeuré au over sans aucune resolution
il y a point tant de quey remplis un forte remonst^r
au Roy, et inapostibles de dedommagement la
mienne serons du monde. Ce sera mon loie d'effort
cela il faudra veu, ce qu'il y aura moyen de
constituer le Coll^e en l'estime judiciairement

Vous comettez mon cas. siffiez que je vous die
 que on ne peut greiffer icy que vous retourner
 pourroit à restriction coste corde, sçavoir si oy desus
 que vous fassiez plus longz sejour en Orange. Le
 moins que vous y trouvant obligé vous proposez
 des aydes de costa pour ^{de} subsistence, in
 provincia quinqz tractus es, et de laquelle vous en
 devriez ne plus boiger que vostre devancier.
 si B. A. vous a gratifié de biens fonctions es lieux
 esloignez, il n'est pas raisonnable que la moins
 importante prejudicie à l'autre, et moins encore
 que cela revienne à la charge du Maistre. Dejà
 je voy qu'on vous fait jouir des ^{offices}
 d'Orange et d'Orange. Or, mesme: minor magis, j'en
 cela est bien long de la pratique judiciaire.
 passe toute fois, puis que cela est obtenu, mais
 seroit d'un coste ou d'autre sans nuire. J'ay
 bien du domestique aussi à régler hors d'icy, et moy
 attaché à mes charges me fait tout negligé
 mais en fin. Ad agenda est. est pour moy de plus
 de 40. ans que j'ay servi, jamais ie n'ay osé porter une
 partiller es lieux de Comptes, et Maximo quidam
 autem, moy grand Maistre ne seroit d'exemple.
 Apres tout, il y a tant de suffrages au Parlement
 d'Orange, pour si peu de profits, que comme on songe
 icy à réduire pour les moins et College au Viel
 nombre, vous juges bien qu'il y a moyen de se
 passer de vous, qui n'avez non plus de grace à vous
 absenter de vos prests de Orange, que n'en a M. de
 Gobinot d'abaudonner le sien à Orange. Si vous vous
 fassiez de ma franchise immoderée, comme, n'estant
 trop del faulte d'autrui je ne vous importunerois plus.

156.